Service d'Infrastructure de la Défense
Nord Est
1, rue du Maréchal Lyautey
CS 92005 – 57044 METZ Cedex 01

METZ (57) – Caserne Séré de Rivières – 3 RH
Bâtiments 0006 et 0008 - Rénovation intérieure et extérieure
LOT N° 1 : TCE

Section technique n ° 2 :
Revêtements
Tranche optionnelle (bâtiment 0008)

TABLE DES MATIERES

1 GENERALITES 4

1.1 OBJET DES TRAVAUX 4

1.2 RECEPTION DES SUPPORTS 4

1.3 CONTROLE DES PRODUITS 4

1.4 ELIMINATION DES DECHETS 4

1.5 PRECONISATION DE POSE 5

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 5

2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U) 5

2.2 Autres documents 5

2.3 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES SOLS DURS - FAÏENCES 5
2.3.1 Qualité et origine des matériaux 5
2.3.2 Carreaux de grès cérame 6
2.3.3 Carreaux de faïence 6
2.3.4 Pose des revêtements 6
2.3.5 Chapes 6
2.3.6 Coupes et raccords 6

2.4 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES Stravaux de peinturage 7
2.4.1 Impression des menuiseries bois 7
2.4.2 Travaux avant et après peinture 7
2.4.3 TENTURE OU SIMILAIRE 7

2.5 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS 7

2.6 PROTECTION DES OUVRAGES 7

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE CERAMIQUE 8

3.1 Travaux préparatoires 8
3.1.1 ragréage (zone carrelage) 8
3.1.2 Chape mortier avec forme de pente 8

3.2 Sols durs 8
3.2.1 Etanchéité sous revêtement carrelage ou faïence 8
3.2.2 Carrelage 60x60 9
3.2.3 Carrelage 60x60 antidérapant 9
3.2.4 CANIVEAU 10

3.3 Faïences 10
3.3.1 Faïences + joints 10

3.3.2 Joints d'étanchéité 10

4 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE TENTURE/PEINTURE 10

4.1 PREPARATION DES SUBJECTILES 10

4.2 PEINTURES INTERIEURES 11
4.2.1 Peinture sur canalisations 11
4.2.2 Peinture sur ouvrages bois 11
4.2.3 Peinture sur parois existantes verticales en toile de verre (compris reprises) 12

1 GENERALITES

1.1 OBJET DES TRAVAUX

Le présent document a pour objet la description et le positionnement des travaux de la section technique revêtements qui comprennent :

- Les revêtements de sol ;
- Les revêtements muraux ;
- Les travaux de tenture, peinture.

S'il le juge utile, l'entrepreneur demandera au Maître d'œuvre les documents complémentaires et renseignements qui lui paraissent indispensables à l'établissement de son offre.

Dans le cas où l'entreprise du présent lot redistribue, à son initiative, la prestation entre plusieurs intervenants, elle assurera la responsabilité de l'organisation logique des interventions et du parfait achèvement de la totalité des ouvrages.

Les descriptifs sont un complément aux pièces graphiques établies.

1.2 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant toute intervention, l'entrepreneur chargé du présent lot réceptionnera les supports sur lesquels son intervention doit se porter.

Il sera tenu de procéder à l'examen détaillé des surfaces à isoler afin d'en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche de son travail.

Toutes réserves devront être formulées au Maître d'œuvre, au minimum 10 jours avant le début des travaux.

Aucune remarque à cet égard ne pourra être reçue au moment de son intervention, tant en ce qui concerne l'état de surface que la qualité du support dans sa texture et hygrométrie.

1.3 CONTROLE DES PRODUITS

Pour les revêtements de sols et faïence, l'Entrepreneur devra soumettre au Maître d'Œuvre pour acceptation les différents échantillons de revêtements et de plinthes, conformes aux qualités, formats et teintes prévus au devis descriptif.

Les matériaux devront avoir reçu l'agrément du C.S.T.B. et répondre au classement U.P.E.C. défini par ailleurs.

Tous les produits de sols collés ainsi que les colles et les produits d'enduits de lissage feront l'objet d'avis techniques du C.S.T.B.

L'entreprise devra indiquer systématiquement le pedigree des produits utilisés.

Pour les travaux de peinture, le Maître d'œuvre se réservera le droit de faire procéder à des prélèvements de produits en cours de travaux de peinture pour contrôler : l'identification entre les produits livrés et les produits employés, la nature des produits employés sur place, les épaisseurs, etc.

A la réception, les qualités suivantes des différentes surfaces seront examinées : présentation et fini des surfaces, adhérence, souplesse, résistance aux agents chimiques et physiques, permanence décoloration.

1.4 ELIMINATION DES DECHETS

L'entrepreneur devra favoriser les unités de valorisation des déchets.

Les déchets non dangereux seront conditionnés de telle sorte qu'ils ne se mélangent pas à des déchets d'autre nature.

Les déchets seront évacués régulièrement afin d'éviter l'accumulation sur les lieux de travail.

1.5 PRECONISATION DE POSE

Ne pas appliquer en plein soleil ou sous la pluie, sur supports gelés, en cours de dégel ou s'il y a risque de gel dans les 24 h.

Température minimale d'application de + 5°c à + 30°c.

Eviter d'appliquer des teintes soutenues en dessous de + 8°c pour réduire les risques d'efflorescence.

Précautions d'utilisation : se référer à l'étiquetage réglementaire figurant sur l'emballage. Se reporter à la fiche technique pour connaître les données de sécurité ainsi que la signification des symboles de danger.

L'air ambiant ne doit pas être trop chargé d'humidité (hygrométrie inférieure à 80 %). Une humidité permanente ou intermittente du support risque de provoquer un cloquage ultérieur du revêtement.

Il sera interdit d'appliquer un revêtement par temps de gel.

Les teintes foncées (coefficient d'absorption du rayonnement solaire supérieur à 0,7) ne sont pas visées par le cahier du CSTB.

Dans le cas de 2 teintes juxtaposées, sans joint de fractionnement, la différence de coefficient d'absorption solaire ne serait être supérieure à 0,2.

Toute utilisation sortant du cadre prévu par les DTU, cahiers du CSTB et ATE, correspond à une mise en œuvre de technique non courante qui place le chantier dans le cadre d'une couverture spécifique par les assurances, à prévoir par l'entreprise.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U)

L'ensemble des D.T.U., dans leur dernière version, constitués par :

- Cahier des clauses techniques et des clauses spéciales
- Mémento, Erratum, Additifs

2.2 AUTRES DOCUMENTS

Documents autres que ceux désignés en ci-dessus, à savoir :

- Avis techniques du C.S.T.B. pour tous les matériaux et procédés "non traditionnels" entrant dans les travaux du lot considéré,
- Prescriptions de mise en œuvre du fabricant pour tous les matériaux pour lesquels elles existent, entrant dans les travaux du lot considéré.

Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci-avant et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent chapitre ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

2.3 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES SOLS DURS - FAÏENCES

2.3.1 QUALITE ET ORIGINE DES MATERIAUX

Tous les matériaux utilisés par l'Entrepreneur du présent lot devront être neufs, conformes au devis descriptif.

L'Entrepreneur devra soumettre au Maître d'Œuvre pour acceptation les différents échantillons de carreaux, de plinthes, d'éléments, conformes aux qualités, formats et teintes prévus au devis descriptif. Les matériaux devront avoir reçu l'agrément du C.S.T.B. et répondre au classement U.P.E.C. défini par ailleurs.

Grès cérame "premier choix" conforme à la norme européenne EN 176), tous les autres produits manufacturés seront de première qualité, choix des teintes dans les palettes proposées, etc.

En cas de plus-value pour certaines teintes, l'entreprise le précisera dans l'offre.

2.3.2 CARREAUX DE GRES CERAME

Les carreaux de grès cérame seront faits d'argile les plus pures, ils devront être parfaitement cuits et sonneront clair fins vitrifiées en pleine masse.

Les arêtes seront bien droites et normalement ébarbées. Elles seront de couleur et de masse franche et pure, sans défaut de planimétrie.

La surface des carreaux sera lisse, sans aucune pente, gerçure ni épaufrure.

Les carreaux porteront chacun, au verso, pressés en pleine masse, la marque et le nom de l'usine prise comme base de référence.

2.3.3 CARREAUX DE FAÏENCE

Les carreaux de faïence seront constitués par un apport en pâte blanche, dite biscuit, dont les constituants de base seront l'argile, le kaolin, des produits siliceux et des fondants.

Couverture du support par un émail cuit au four.

Les 4 rives de ces carreaux seront adoucies. Ces carreaux porteront chacun, au verso, pressés en pleine masse, la marque et le nom de l'usine prise comme base de référence.

2.3.4 POSE DES REVETEMENTS

Pose au mortier :

- Mortier de ciment dosé au minimum à 350 kg de liant par m^3 de sable sec (de préférence ciment CPA conforme à la norme NFP 15-301).

Pose collée :

- Conforme au cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements de sols céramiques (et analogues) intérieurs collés de mars1991, cahier du CSTB N° 317.

2.3.5 CHAPES

Les chapes seront :

- Conformes au D.T.U. 26-2,
- Dosage minimum 350 kg de ciment par m3 de mortier ou béton,
- Fractionnement suivant joints du support et par panneaux de 30 m2 maximum, la plus grande dimension ne dépassant pas 10,00 m,
- Armatures à prendre en compte suivant les indications ci-après :
 - Chape : armatures 0,9 x 0,9 / 50 x 50 (220 g / m^2),
 - Possibilité de ne pas mettre d'armature à l'initiative de l'entreprise et sous sa responsabilité.

2.3.6 COUPES ET RACCORDS

L'entreprise aura à comprendre dans l'exécution de ses travaux, toutes les coupes, percements, entailles et sujétions à la demande, de la disposition des lieux.

Au droit des percements pour passage des canalisations diverses de toute nature, il est précisé à chacun des postes intéressés (plomberie, chauffage, téléphone, etc.) la fourniture et la pose des fourreaux isolateurs destinés à assurer l'étanchéité parfaite et permanente de ces passages de canalisation. Il appartiendra à l'entreprise du présent lot de s'assurer de l'existence de ces fourreaux et d'en réclamer éventuellement la fourniture et la mise en place par les intéressés, étant bien entendu qu'elle restera responsable des décollements et accidents qui pourraient survenir dans les revêtements au droit de ces passages.

Les calfeutrements et raccords en enduit plâtre le long des plinthes et au pourtour des revêtements muraux en carrelage et en faïence, seront effectués par l'entreprise titulaire du présent lot.

2.4 PRESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE A LA REALISATION DES STRAVAUX DE PEINTURAGE

2.4.1 IMPRESSION DES MENUISERIES BOIS

La couche d'impression sur menuiseries bois sera exécutée avant la pose de ces ouvrages après l'acceptation de ces derniers par le Maître d'œuvre.

Ce travail sera effectué en atelier ou sur le chantier.

2.4.2 TRAVAUX AVANT ET APRES PEINTURE

Les prestations comprendront :

- les raccords de peinture après les travaux de revêtement de sol
- la dépose et la repose des poignées, garnitures de porte, entrées de serrures, vis cuvettes…
- le nettoyage de mise en service

2.4.3 TENTURE OU SIMILAIRE

Les prestations sur les préparations des supports seront identiques à celles de peinturage.

Le travail de collage sera fait dans toute la perfection possible d'exécution, vérification du collage des bords des lés, aucune tache, aucun défaut de pose ou autres imperfections.

En cas de malfaçons, l'entrepreneur sera responsable de la valeur du revêtement perdu et devra pourvoir à son remplacement et à ses frais.

2.5 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

Les travaux du présent marché sont à réaliser sur une construction existante.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et précautions pour ne causer lors de ses travaux, aucune détérioration si minime soit-elle aux existants. Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc. Le Maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de réaliser des protections complémentaires.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences éventuelles.

2.6 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, vent, pluie, déshydratation, etc...

La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier ces inconvénients, il lui appartient de prendre toutes les précautions utiles : protections, bâchage, protection contre le vol, etc...

Il est formellement stipulé que chaque entreprise demeurera entièrement responsable de ses approvisionnements et de ses ouvrages jusqu'au jour de la réception des travaux, qu'il s'agisse de vol, détournements ou dégradations.

Ces frais seront implicitement inclus dans les prix unitaires.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE CERAMIQUE

3.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Le présent titulaire devra la dépose et l'évacuation des revêtements de sol et faïences existants dans les sanitaires et douches collectifs existants.(RDC, 1er et 3ème étages)

3.1.1 RAGREAGE (ZONE CARRELAGE)

Fourniture et pose d'un enduit de lissage fibré comprenant :

- Acceptation et Nettoyage du support
- Mise en œuvre suivant le cahier du CSTB n° 1835
- Ponçage soigné pour une parfaite planimétrie
- Primaire d'accrochage
- Enduit de lissage suivant classement des locaux (classement au poinçonnement en accord avec le revêtement de sol)
- Protections nécessaires

Position : sous les revêtements en carrelages

3.1.2 CHAPE MORTIER AVEC FORME DE PENTE

Exécution d'une chape au mortier de ciment adhérente au dosage de :

Réalisation d'une chape au mortier avec forme de pente incorporée vers les siphons de sol pour collecte des eaux de lavage, d'épaisseur : 6cm en moyenne, réalisée au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3 avec armatures de chapes spécifiques et désolidarisation par polyane. Finition : talochée fin pour recevoir sans ragréage un revêtement collé.

La prestation comprendra également toutes sujétions de mise en place de cornières métalliques pour arrêt des chapes au droit des portes donnant dans des locaux non traités par ce système.

Les cornières seront fixées mécaniquement, de dimensions 60 x 60 mm, ou adapter à l'épaisseur du complexe au sol.

Les pentes des douches commenceront dès la porte d'accès.

Position : zones douches situées au R+1

3.2 SOLS DURS

3.2.1 ETANCHEITE SOUS REVETEMENT CARRELAGE OU FAÏENCE

Concernant les douches :

Produit d'interposition permettant de réaliser l'étanchéité dans la douche sous carrelage au sol et sous faïence murale.

Réalisation d'une étanchéité horizontale avec remontée murale de 8cm avec un Système D'étanchéité par natte (SPEC).

Réalisation d'une étanchéité verticale avec une natte d'étanchéité S.P.E.C. (compris bande armée dans les angles)

Joint mastic sanitaire de classe 25E dans les angles après pose du carrelage

Le produit proposé devra faire l'objet de l'agrément du bureau de contrôle et sera appliqué suivant les recommandations du fabricant.

Exécution :

- Réception des supports
- Dégraissage, dépoussiérage
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabriquant
- Les carreaux seront collés par colle compatible avec l'étanchéité
- Traitement des angles suivant le procédé employé par gorges ou angles renforcés
- Traitement étanche par joint extrudé compatible avec l'étanchéité en périphérie des évacuations et fourreaux divers et robinetteries des douches
- Support béton, cloison ou doublage en plaque de plâtre.

Position : *Emprise des douches (sols et murs)*

3.2.2 CARRELAGE 60X60

Fourniture et pose collée de carrelage grès cérame fin, format **60 x 60,** U3 P3 E3 C2, R9.

Pose collée par colle MIC agrée CSTB sur chape de ciment incluse au présent lot (épaisseur minimum 6 cm) à joints inférieurs à 5 mm.

- Joint d'étanchéité sur appareils sanitaires en pénétration et ouvrages divers en rives
- Jointoiement des carreaux : couleur au choix du Maître d'œuvre sans plus valu
- Primaire d'accrochage
- Découpe des carreaux sur place et suivant calepinage du Maître d'œuvre
- Traitements des joints de fractionnement et périphériques nécessaires Des joints de retrait seront prévus à la périphérie des murs (polystyrène).
- Compris pente et contre-pente vers siphons de sol
- Teinte des carreaux au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication sans plus-value
- Caractéristiques :
- Carreaux de classe B1a ou B1b
- Coefficient de friction et de glissance : R 9
- Classement UPEC U3 P3 E3 C2

Fractionnement tous les 50 m2 et au plus tous les 10 m dans les autres cas; ménagés aux reprises de coulage, par profilé pvc ou par sciage mécanique sur minimum 3cm dans l'épaisseur de la chape.

Position : sanitaires et douches collectifs RDC, 1er et 3ème étages (y compris zone vide seau)

3.2.3 CARRELAGE 60X60 ANTIDERAPANT

Fourniture et pose y compris toutes sujétions d'un carrelage en grès cérame antidérapant.

Coloris au choix du Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons (sans plus-value)
Pose collée (double encollage) au mortier colle haute adhérence. Le produit de collage devra bénéficier d'un avis technique favorable du CSTB (à fournir), produit compatible avec la nature des carreaux, le support, l'exposition à l'eau, le classement du local et suivant les prescriptions du fabricant.
Primaire d'accrochage.
Compris jointoiement soigné et joints périphériques avec bourrage du vide dans l'épaisseur de la forme avec un matériau résilient. A moins de 1,50m, aucun défaut dans l'aspect des carreaux ne devra apparaître au regard.

L'uniformité du ton devra être parfaitement assurée.

Position : douches collectives RDC, 1er et 3ème étages

3.2.4 CANIVEAU

Fourniture et pose de caniveaux (dimensions identiques à l'existant) en acier inoxydable avec grille caillebotis à sortie verticale.

Le siphon sera fourni et mis en place par le présent titulaire et raccordé sur l'évacuation.

Le sol doit présenter une pente minimum de 1 cm/m en direction du siphon de sol qui doit se situer au minimum à 30 cm des murs.

Embase avec pattes d'ancrage.

Position : douches collectives RDC, 1er et 3ème étages

3.3 FAÏENCES

La protection hydrofuge des parois sera assurée par un système d'étanchéité possédant un avis technique décrit ci-avant.

3.3.1 FAÏENCES + JOINTS

Faïence murale, finition mate avec quelques modules de couleur pour former une frise.
Formats variés : carrés, rectangulaires, frises. De 20x20 cm à 20x40 cm
Coloris : au choix du Moe sans plus-value
Pose au mortier colle compatible avec le support et suivant le classement du local.
Compris coupes et ajustements nécessaires.
Joint ciment blanc ou gris suivant les cas
Profils de finition des chants verticaux et horizontaux, coloris blanc ou gris suivant les cas.

Hauteur : toute hauteur, 10cm au-dessus du plafond suspendu

Position : sanitaires et douches collectifs RDC, 1er et 3ème étages (y compris zone vide seau)

3.3.2 JOINTS D'ETANCHEITE

A la jonction des revêtements en faïences et des appareils sanitaires, l'entreprise réalisera les joints souples au silicone translucide. Les supports devront être propres, secs, dépoussiérés, débarrassés de toute partie non adhérente et ne présenter aucune trace de condensation.
Application suivant les recommandations professionnelles en vigueur.

Position : Toutes pièces avec appareils sanitaires

4 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE TENTURE/PEINTURE

4.1 PREPARATION DES SUBJECTILES

Les travaux avant peinturage sont à l'appréciation du titulaire.
L'estimation des travaux de préparation est à inclure dans le prix des ouvrages de finition.

Sur plâtre et plaque de plâtre à parement cartonné :

- Egrenage

- Epoussetage
- Impression durcissante ou isolante
- Rebouchage ou révision des joints
- Enduit non repassé sauf prescription précisée à l'article concerné
- Ponçage et époussetage

Sur métal (métaux ferrifères) :

- Nettoyage, dépoussiérage
- Retouches avec primaire anticorrosion
- Couches primaires de renforcement

Sur bois :

- Brossage, époussetage
- Impression
- Rebouchage
- Enduit non repassé
- Ponçage

Sur alliages légers et galvanisés :

- Nettoyage, dépoussiérage
- Dégraissage et rinçage
- Primaire et rinçage

Sur tous autres supports :
Etat de finition recherché : courant

4.2 PEINTURES

4.2.1 PEINTURE SUR CANALISATIONS

Peinture sur canalisations apparentes comprenant :

- décalaminage, brossage,
- une couche d'impression par produit inhibiteur de la rouille.
- dégraissage des canalisations avant peinture.
- couches de peinture à base de résine alkyde en émulsion, finition satinée (peinture résistante à la chaleur).
- Compris raccords rechampis, etc.

<u>Position :</u> *l'ensemble des canalisations situées hors des gaines techniques et des plénums de plafond*, canalisation, eau, évacuations

4.2.2 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

Type de support : bâti bois, CP, panneaux de particules ou médium, etc...
Sur l'ensemble des boiseries intérieures, laque aux résines Alkyde en phase solvant, aspect satiné. Exécution par le présent lot après réception des supports, mise en peinture des boiseries intérieures comprenant :

- Travaux préparatoires pour boiseries neuves et à rénover, comprenant masticage, ponçage, après impression.
- Application à 2 couches de peinture à base de résine alkyde en émulsion, finition satinée (sur les 2 faces pour les portes). -> Nota : certains ouvrages correspondent à des portes extérieures, la peinture sera adaptée en extérieur pour ces ouvrages.

Toutes sujétions liées à la spécificité de l'ouvrage. Rechampissage, impression, finition soignée.

<u>Position :</u> *huisseries, portes existantes conservées.*

4.2.3 PEINTURE SUR PAROIS EXISTANTES VERTICALES EN TOILE DE VERRE (COMPRIS REPRISES)

Type de support : plaque de plâtre, ou enduit plâtre, comprenant une toile de verre existante à traiter en peinture phase aqueuse, comprenant :

- Travaux préparatoires des parois, reprise de toile de verre, impression, ratissage, ponçage, enduit repassé.
- Impression compatible avec le support.
- Application de 2 couches de peinture Alkyde en phase aqueuse. Compris réchampissage, protection, etc...
- Peinture lessivable.
- Finition satinée dans toutes les pièces.
- Teinte au choix sur présentation du nuancier

Toutes sujétions liées à la spécificité de l'ouvrage. Travaux préparatoires et finition.

Position : tous locaux avec toile de verre existante (hors zones faïences)